
Date de la convocation

Le 9 décembre 2016

Ordre du jour

- Mise en conformité des compétences de la communauté de communes suite à la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ajout de deux compétences,
 - Approbation du rapport de la CLECT,
 - Attribution de compensation 2017,
 - Réforme des modalités d'instruction et de délivrance des cartes nationales d'identité,
 - Modification des tarifs de l'Epicerie Solidaire,
 - Indemnité Conseil allouée au nouveau comptable du Trésor,
 - Paiement des décorations de Noël
- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil seize, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS : MM. Bernard SOULIER, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Christophe RUE.

MMES. Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX, Catherine SADDE, Monique TRIBOULET et Sandrine VERMEERSCH.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Christian BRAUD (procuration)

Monsieur David MATHIAUD a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 24 août est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/12/2016

Mise en conformité des compétences de la communauté de communes suite à la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ajout de deux compétences

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve la modification des compétences de la communauté de communes, dont l'article 6 des statuts en réécrivant les statuts précédents en fonction des nouvelles dispositions en vigueur au 1^{er} janvier 2017 d'une part ; et d'autre part, en ajoutant deux nouvelles compétences : création et gestion des maisons de services au public ; politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Approbation du rapport de la CLECT et attribution de compensation 2017

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT tel que présenté et approuve les attributions de compensation 2017 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-annexé.

Annexe à la délibération du conseil communautaire n°2016-88 – Attributions de compensation 2017

	ANNY	BRIZE	CERLEY	COULEVRE	HERISSON	ISLEBARBANS	LE BRETHON	LE VIVRAIN	LETTELOU	MEAUINE	ST BONNET	ST CARRAIS	THENOURLE	URCAY	VALSUY	VITRAY	TOTAL COMMUNES
FONCTIONNEMENT ECOLE (soit net)	126 960	12 080	125 780	73 624	69 322	195	34 960	34 999		88 274	94 644	1 147	1 438	666	54 886	829	752 394
FONCTIONNEMENT VOIRIE (soit net) <small>(moins 1 euro par commune membre SP)</small>	42 225	16 036	49 754	55 794	47 862	20 136	34 596	33 078	536	20 782	25 969	6 427	33 476	5 035	32 333	2 468	406 168
ETAT ACTIF ECOLE <small>(fonctionnement des décharges VOS et 25% de subvention)</small>	27 408	1 146	41 373	17 134	11 069		20 942	4 298		28 332	23 962				8 899		154 263
ETAT ACTIF VOIRIE <small>(fonctionnement des décharges VOS)</small>	11 264	2 906	25 088	2 279	7 782	3 526	7 240	4 629	1 333	7 090	8 128	228	2 782	4 520	1 127	803	84 794
TRAVAIL VOIRIE SELON REGULATION / POP <small>(fonctionnement des décharges VOS)</small>	48 647	6 402	64 237		14 268	24 796	14 433	8 286	5 642	27 264	29 673	4 928		5 429		4 729	228 943
TRAVAIL VOIRIE	43 720	3 466	53 711		8 158	20 285	10 788	6 118	3 118	24 482	23 200	2 147		4 238		1 955	205 286
CONTRIBUTION SDIS 03 - 2016	21 226	4 625	26 885	11 085	12 947	4 977	4 664	4 625	3 381	13 267	14 428	1 961	6 938	5 525	5 361	1 611	141 864
TOTAL CHARGES TRANSFEREES	272 752	60 519	328 471	159 856	157 148	49 129	102 862	69 237	7 148	172 227	179 521	13 480	46 429	39 964	102 606	7 666	1 744 836
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	57 135	14 572	104 427	55 068	17 429	30 779	3 139	21 244	881	189 684	48 522	176	25 265	28 807	8 875	4 274	568 327
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017	-225 627	-45 947	-222 044	-104 788	-129 720	-38 330	-99 753	-52 989	-4 487	17 287	-121 399	-13 134	-30 124	-1 157	-93 711	-3 302	

LEGENDE :

- FONCTIONNEMENT ECOLE
- + FONCTIONNEMENT VOIRIE
- + ETAT ACTIF ECOLE
- + ETAT ACTIF VOIRIE
- + TRAVAUX DE VOIRIE
- + CONTRIBUTION SDIS
- = TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES

- TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES
- FISCALITE PROFESSIONNELLE
- = ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Document déposé à la SP de Montluçon le 14/12/2016

Réforme des modalités d'instruction et de délivrance des cartes nationales d'identité

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a récemment été informé de la mise en place à compter de février 2017 d'un nouveau dispositif national pour l'instruction et la délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Pour obtenir ou renouveler une carte d'identité, les habitants auront désormais l'obligation de se rendre dans une des 15 communes équipées d'un « *dispositif de recueil* » (ou DR), c'est-à-dire le matériel permettant de recueillir les empreintes digitales et de les numériser.

LE VILHAIN ne pourra plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'élève contre ce dessaisissement des mairies et demande le retrait de cette décision.

Document déposé à la SP de Montluçon le 16/12/2016

Modification des tarifs de l'Epicerie Solidaire

Suite à la délibération N°5 du 16 novembre 2015 concernant l'adhésion à l'association «Epicerie Solidaire du bocage bourbonnais» dont l'action a été présentée au Conseil Communautaire le 15 octobre de cette même année, la cotisation était définie ainsi : 1€ par habitant la première année et 0.50€ à partir de la deuxième.

Suite à la tenue de leur assemblée générale le 21 avril 2016 et compte tenu des résultats obtenus, l'association décide et valide les conditions suivantes : 1€ par habitant la première année et maintient 1€ les années suivantes.

Mise en délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Document déposé à la SP de Montluçon le 16/12/2016

Indemnité Conseil allouée au nouveau comptable du Trésor

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du changement de receveur au sein du Centre des Finances Publiques d'où dépend notre commune et il propose le vote du régime indemnitaire. Madame Josiane PELLETIER a été remplacée par Monsieur Alain ANDRIOT.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur ANDRIOT, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Paiement des décorations de Noël

La commune a investi dans les décorations de Noël explique Monsieur le Maire et la facture s'élève à 500 €. Pour le paiement de cette dépense, le Conseil municipal décide de se ranger derrière la décision du Comptable du Trésor, si c'est en investissement, ce sera que mieux.

Questions diverses

Document déposé à la SP de Montluçon le 20/12/2016

Rectification de la délibération N°05 du 250116 pour devis SARL GOZARD (surcoûts architecturaux)

Suite à la délibération N°05 du 25 janvier 2016 concernant le devis de reconstruction du mur du stade approuvé lors du conseil municipal, une rectification doit être apportée.

Le devis s'élevait à 16 315,05 € H.T. soit 19 578,06 € T.T.C. mais les travaux prévus ont été modifiés suite à un désaccord de l'Architecte des Bâtiments de France sur notre projet : en cause, l'église classée qui se trouve à proximité.

De ce fait, un nouveau devis d'un montant de 23 629,25 € H.T. soit 28 355,10 € T.T.C. est établi suivant les prescriptions de l'ABF qui occasionnent un surcoût architectural. Ce dépassement tarifaire est pris en charge dans le calcul de la subvention du Conseil Départemental à la hauteur de 30 % et à la hauteur de 50 % en ce qui concerne la DETR.

Après les explications fournies par Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté le nouveau devis.

-
- Date des vœux de Monsieur le Maire est fixée au 14 janvier 2017 à 16 heures. Le cidre et la galette des rois sont toujours d'actualité. Il faut téléphoner au superviseur de l'INSEE afin de savoir si la distribution de la lettre aux habitants du recensement peut-être faite en même temps que l'invitation aux vœux.
 - La rédaction du bulletin municipal est en bonne voie. L'énumération des divers sujets contenus dans celui-ci est annoncée (zone blanche, tri sélectif du SICTOM, recensement de la population, les services proposés par Nord Bocage, les travaux finis, commencés et à venir, le bus du Conseil Départemental mis à la disposition des habitants moyennant 2€ par voyage, les actions de la MSA avec ses aides, ses sorties..., le club des aînés qui recherche des adhérents, le marché de producteurs, le marché de Noël...)
 - Il faudra téléphoner à M. BEZERT car il y a une fuite d'eau aux toilettes de l'APC.
 - Il faudra téléphoner au cadastre afin qu'il nous délivre un jeu de 2 plans cadastraux du bourg pour poursuivre le « Numérue ».
-

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heures.

Bernard SOULIER
Le Maire

Catherine SADDE
1^{ère} Adjointe

Monique TRIBOULET
2^{ème} Adjointe

Sylvie BLANCHARD
Conseillère

Christian BRAUD
Conseiller

David MATHIAUD
Conseiller

Stéphanie PARDOUX
Conseillère

Emmanuel RIVIERE
Conseiller

Christophe RUE
Conseiller

Sandrine VERMEERSCH
Conseillère